

**LISTE INDICATIVE DES PIÈCES ET INFORMATIONS**  
**A TRANSMETTRE POUR LE RÈGLEMENT D'UNE SUCCESSION**

**Concernant les parties**

Le défunt

- Extrait d'acte de décès ;
- Livret de famille de la personne décédée (en cas de pluralité de livrets : les fournir tous) ;
- Copie du contrat de mariage de la personne décédée ou de son contrat de PACS ou de son jugement de divorce ;
- Copie de la donation entre époux ;
- Testament.

Les héritiers

- Livrets de famille, adresse et profession des héritiers ;
- Pièces d'identité ;
- RIB ;
- Donations antérieures consenties par la personne décédée (date, montant, bénéficiaire) (1) ;
- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage.

**Concernant l'actif**

- Biens recueillis par chacun des époux par succession ou donation ou possédés avant le mariage ;

Actifs bancaires

- Numéros des comptes bancaires et adresse des banques françaises ou étrangères (1) ;
- Numéro du coffre-fort et adresse de la banque française ou étrangère (1) ;
- Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation au nom de la personne décédée (document original) (1) ;
- Attestation de valeur de cryptomonnaies acquises par la personne décédée (type « bitcoin ») et adresse de l'établissement détenteur français ou étranger (1).

Revenus divers

- Copie des pensions ou retraites ou bulletin de salaire (1) ;
- Contrat de location (la personne décédée en tant que bailleur, percevait un loyer) et dernière quittance de loyer (1) ;
- Aides perçues (sociales ou autres) ;
- Indemnisation allouée à la personne décédée dans le cadre d'une procédure judiciaire (fournir le jugement) ;
- Copie de la reconnaissance de dette si la personne décédée avait consenti un prêt non intégralement remboursé au jour de son décès (1).

Actifs immobiliers

- Titres de propriété des maisons, appartements, locaux commerciaux, forêts et terrains possédés, même en indivision, en France ou à l'étranger (si copropriété, identité du syndic).

Véhicules

- Carte grise du ou des véhicules automobiles, motos, bateaux et avis de valeur (1).

Sociétés

- Copie des statuts à jour des sociétés dans lesquels la personne décédée déteint des parts ou actions et dernier bilan (1) ;
- Copie de pacte d'associé ;
- Attestation comptable de la position du compte courant d'associé ;
- Copie de l'engagement de conservation des parts ou actions de société (engagement DUTREIL).

Fonds de commerce, artisanal, libéral ou agricole

Acte d'acquisition du fonds de commerce, artisanal, agricole ou libéra, en France ou à l'étranger, copie du bail et des contrats d'exploitation, dernier bilan.

Actifs autres

Expertise œuvres d'art ou autres pièces précieuses (lingots d'or).

**Concernant le passif**

- Dernier avis d'impôt sur le revenu ;
- Derniers avis de taxe d'habitation et de taxes foncières ;
- Dernière déclaration d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ;
- Dernières factures (eau, gaz, électricité, téléphone...) ;
- Contrat d'aide à domicile ;
- Contrat de location (le défunt était le locataire) ;
- Sommes dues au jour du décès (prêts non soldés...)

**Prévoir le versement d'une provision de 350,00 euros à l'ordre de l'office notarial à l'effet de couvrir les frais des premières pièces demandées**

(1) s'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant.